

**13857/20**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUINZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2020/2021

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 16 décembre 2020

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 16 décembre 2020

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Projet de décision du conseil portant remplacement d'un membre du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour la Lettonie

E 15390





Conseil de  
l'Union européenne

Bruxelles, le 9 décembre 2020  
(OR. en)

13857/20

SOC 795  
EMPL 556

**NOTE**

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Projet de DÉCISION DU CONSEIL portant remplacement d'un membre du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour la Lettonie

---

Les délégations trouveront en annexe le projet de décision du Conseil portant remplacement d'un membre du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour la Lettonie.

Projet de DÉCISION DU CONSEIL  
du  
portant remplacement d'un membre du  
conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie  
et de travail pour la Lettonie

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (UE) 2019/127 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 instituant la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)<sup>1</sup>, et notamment son article 4,

considérant ce qui suit:

- (1) Par ses décisions du 9 avril 2019<sup>2</sup>, du 8 juillet 2019<sup>3</sup>, du 25 juin 2019<sup>4</sup> et du 16 septembre 2019<sup>5</sup>, le Conseil a nommé les membres et les suppléants du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2023.
- (2) Un siège de membre, dans la catégorie des représentants des organisations syndicales, est devenu vacant à la suite de la démission de M<sup>me</sup> Irēna LIEPIŅA.
- (3) L'organisation syndicale CES a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>1</sup> JO L 30 du 31.1.2019, p. 74.

<sup>2</sup> JO C 135 du 11.4.2019, p. 1.

<sup>3</sup> JO C 232 du 10.7.2019, p. 3.

<sup>4</sup> JO C 216 du 27.6.2019, p. 1.

<sup>5</sup> JO C 314 du 18.9.2019, p. 2.

## Article premier

M<sup>me</sup> Linda ROMELE est nommée membre du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail en remplacement de M<sup>me</sup> Irēna LIEPIŅA, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mars 2023.

## Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le ...

Par le Conseil  
Le président

=====